

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies



Soutenir les regroupements pour un
environnement structurant et collaboratif

regstrat.nt@frq.gouv.qc.ca

Yves Marois Responsable du programme RS

Fonds de recherche
Nature et
technologies

Québec 

Programme Regroupements stratégiques



- Instrument privilégié de **structuration de la recherche** afin de **renforcer la capacité du Québec** dans les domaines couverts par le FRQNT ;
- Reconnaît **deux stades de développement**: en émergence (RÉ) ou à maturation (RM)
- Ces deux stades exigent une **intégration optimale** de chercheurs et chercheuses autour d'une même thématique et des objectifs scientifiques ambitieux.
- De portée collective, les regroupements doivent répondre **aux plus hauts standards quant à l'excellence en recherche** tant de par leurs activités scientifiques, de collaborations et de maillages, de formation que de démocratisation des connaissances.

Les objectifs spécifiques



- Rendre le système de recherche plus intégré et dynamique par l'émergence ou la consolidation de regroupements **interdisciplinaires** et **interinstitutionnels** de chercheurs et de chercheuses;
- Mettre en place un **cadre de formation et d'évolution de carrière** enrichissant, diversifié et inclusif;
- **Mutualiser les infrastructures** humaines et matérielles;
- Stimuler **l'intégration optimale** de chercheurs et de chercheuses dans des initiatives d'envergure;
- Accélérer la **démocratisation des connaissances** en collaboration avec les milieux utilisateurs;
- Contribuer au **développement et au rayonnement du Québec** par les investissements en recherche.

Nature et caractéristiques du regroupement



- Structure fédératrice de chercheurs et de chercheuses à tout stade de carrière, d'étudiants et d'étudiantes, de postdoctorants et postdoctorantes ainsi que de personnel de recherche hautement qualifié provenant de différentes disciplines, secteurs et établissements postsecondaires répartis sur l'ensemble de la province.
- Doit démontrer une intégration optimale des expertises et un dynamisme affirmé par la création d'un environnement inclusif aux découvertes et à l'innovation.

Nature et caractéristiques du regroupement



- Doit se démarquer des autres groupes ou entités structurantes œuvrant dans le même domaine ou dans des domaines connexes et présenter des forces particulières. Il doit également s'inscrire de manière originale dans les grands courants de recherche provinciaux, nationaux et internationaux.
- Certains regroupements stratégiques peuvent faire l'objet d'alliances, voire même de financement partagé, entre le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies, le Fonds de recherche du Québec – Société et culture et le Fonds de recherche du Québec – Santé.

Nature et caractéristiques du regroupement

- Tout en poursuivant une visée d'excellence en recherche, chaque regroupement doit atteindre ses objectifs en:
 - Développant des initiatives structurantes et conjointes;
 - Créant un espace collaboratif dynamique et inclusif;
 - Apportant un soutien administratif et organisationnel;
 - Partageant des infrastructures humaines et matérielles;
 - Contribuant à la mobilisation et à la démocratisation des savoirs.

Stade de développement d'un regroupement



Regroupement en émergence

- Vise un regroupement **non financé par le FRQNT** mais qui est reconnu officiellement par son établissement gestionnaire ou soutenu financièrement, soit par son établissement gestionnaire ou par tout organisme financeur... ET qui a maintenu un niveau élevé d'activités d'échanges et de maillages ainsi qu'une productivité scientifique collaborative **durant au moins deux années** précédant la date de dépôt de la pré-demande.

Stade de développement d'un regroupement



Regroupement à maturation

- vise les regroupements, **actuellement pleinement financés ou financés mais en restructuration** dans le programme RS du FRQNT et qui souhaitent obtenir un renouvellement de leur subvention.
- Ce sont des regroupements reconnus et soutenus financièrement tant par leurs établissements gestionnaires que partenaires. Il peut aussi s'agir de regroupements en émergence financés par le FRQNT et qui souhaitent obtenir un financement consécutif à un financement en émergence.

Multiple appartenance



- Les chercheurs et chercheuses peuvent faire partie de **deux regroupements stratégiques financés par le FRQNT et ce**, à titre de cochercheurs ou de cochercheuses.
- En vue de favoriser l'intersectorialité, **aucune limite de participation ne s'applique en matière d'appartenance aux structures des autres Fonds de recherche** du Québec (voir exigences des autres Fonds pour la multi-appartenance).
- De plus, les cochercheurs et cochercheuses peuvent aussi être associés à titre de collaborateurs ou collaboratrices aux travaux d'autres instituts universitaires, centres affiliés universitaires ou regroupements stratégiques financés par les FRQ.

Conditions d'admissibilité



- Seules les pré-demandes et les demandes de financement s'inscrivant dans les [domaines de recherche couverts par le FRQNT](#) sont admissibles.
- L'établissement du chercheur ou de la chercheuse principale, présentant la demande, est désigné l'établissement gestionnaire et celui-ci doit obligatoirement être un [établissement universitaire reconnu](#) par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) pour gérer du financement.
- **Chercheur ou chercheuse principale est de statut 1 selon la définition i)** des Règles générales communes (RGC) et œuvre dans un des domaines de recherche relevant du FRQNT. Un chercheur ou chercheuse sous octroi qui répond au statut 1 selon la définition i) des RGC mais occupe au sein de son université un poste ne menant pas à la permanence devra fournir une lettre de son établissement universitaire à la section Préadmissibilité du formulaire de demande.

Conditions d'admissibilité



Composition du regroupement

- Un chercheur ou une chercheuse principale et un **minimum de 12 cochercheurs ou cochercheuses** qui répondent aux statuts 1, 2 ou 3* des RGC (*statut 3; minimum M.Sc. peu importe le domaine de recherche et autonomie professionnelle).
- Proviennent minimalement de **quatre établissements postsecondaires** au Québec et reconnus par les Fonds de recherche du Québec.
- Au moins **50% des cochercheuses et des cochercheurs** doivent être issues des domaines de recherche relevant du FRQNT.
- Les chercheurs et les chercheuses à la retraite peuvent avoir le rôle de cochercheur ou cochercheuse. Ils ou elles peuvent également agir comme collaborateur ou collaboratrice (rôle défini dans les RGC).

Conditions d'admissibilité



Appui des établissements: gestionnaire et partenaires

- L'établissement gestionnaire doit démontrer, dans une **lettre d'appui**, la place du regroupement dans son plan de développement de la recherche, son importance stratégique dans l'écosystème de la recherche et les efforts déployés pour la mutualisation des infrastructures de recherche au Québec. De plus, il doit y décrire les ressources financières, matérielles et humaines mises à la disposition de ce regroupement, indiquant ainsi l'appui de l'établissement à l'atteinte des objectifs du regroupement.
- **Dans le cas d'un regroupement en émergence**, la lettre d'appui doit indiquer l'année de démarrage des activités du regroupement ainsi que la nature du soutien financier reçu depuis au moins 2 ans (aucun document de preuve ne sera exigé).

Conditions d'admissibilité

- Le regroupement doit aussi compter sur les ressources financières, matérielles et humaines d'établissements partenaires. Les contributions des établissements partenaires doivent être présentées, dans le *Formulaire d'attestation de contribution*, à l'étape de la demande uniquement et non à la prédemande. Cette contribution n'est pas obligatoire pour chaque établissement partenaire.
- L'appui de l'établissement gestionnaire et des établissements partenaires doit couvrir toute la période de financement accordée par le Fonds. Il est de la responsabilité des regroupements stratégiques, de concert avec les établissements, de déterminer la répartition annuelle de la contribution, des modalités de gestion et de suivis des contributions déclarées dans la lettre d'appui et dans le formulaire d'attestation.

Première étape – Pré-demande



- TOUS les RSEM et RSMA doivent déposer une pré-demande.
- **Le dépôt complet de la pré-demande consiste en un :**
 - Formulaire électronique de la pré-demande (portfolio chercheur ou chercheuse principale) **date d'ouverture le 3 février 2025;**
 - Il y a un **formulaire pré-demande pour les RSEM et les RSMA;**
 - Présentation du regroupement (document à joindre de 4 pages);
 - CV commun canadien ainsi que les contributions détaillées mis à jour du chercheur ou de la chercheuse principale;
 - CV commun canadien ainsi que les contributions détaillées mis à jour des cochercheurs et cochercheuses responsables d'axes;
 - Formulaire de lettre d'appui de l'établissement gestionnaire (PDF dynamique dans Boîte à outils) voir section 3.5 des règles.

Date limite: 1 mai 2025

Première étape – Pré-demande



- **Formulaire électronique:** composition prévue du regroupement (nombre et établissements impliqués, cochercheurs et cochercheuses ainsi que l’horizon des disciplines). **Consentement requis pour tous les cochercheurs et cochercheuses inscrits.**
- **Présentation du regroupement (4 pages):**
 - Les principaux besoins de structuration de recherche;
 - La pertinence, le caractère spécifique et distinctif du regroupement à l’échelle québécoise, canadienne et internationale;
 - L’arrimage et la synergie des expertises tant au niveau de la composition du regroupement, du niveau d’activités conjointes entre les chercheurs et les chercheuses au sein du regroupement que du niveau d’implication de ceux-ci et celles-ci dans les différents axes de recherche de la programmation;
 - Les retombées anticipées aux plans des savoirs, de l’innovation et de la société.

Date limite: 1 mai 2025

Première étape – Pré-demande



- **La lettre d'appui de l'établissement gestionnaire:**
 - doit rendre compte de la place du regroupement dans son plan de développement de la recherche;
 - doit obligatoirement préciser le type de contribution offert (financier, espèces, nature ou autres);
 - doit indiquer, **dans le cas d'un RSEM** (2 ans minimum d'activités), l'année de démarrage des activités ainsi que la nature du soutien financier reçu au cours de cette période.
- Ce formulaire doit être signé par un représentant autorisé de l'établissement.

Date limite: 1 mai 2025

Deuxième étape – Demande de financement



- Les chercheuses ou chercheurs principaux des regroupements à maturation ayant déposé une prédemande ainsi que les chercheuses ou chercheurs principaux en émergence dont les pré-demandes ont été déclarées admissibles et évaluées favorablement recevront une invitation à déposer une demande complète. Les établissements gestionnaires seront aussi informés.
- **Le dépôt complet d'une demande consiste en un :**
 - Formulaire électronique de demande de financement (portfolio du CP); 2 formulaires, RSEM et RSMA; **Consentement des COC requis.**
 - **Demande de financement:** Document PDF de 10 pages à joindre répondant à l'ensemble des différents critères d'évaluation;
 - **Bilan des réalisations passées du regroupement (PDF à joindre);**
 - **Module d'appui sur les données conjointes (PDF à joindre)**
 - CV commun canadien ainsi que les contributions détaillées mis à jour du CP ainsi que des cochercheurs et cochercheuses responsables d'axes;
 - Formulaire de lettre d'appui de l'établissement gestionnaire soumise à nouveau (PDF dynamique dans Boîte à outils);

Deuxième étape – Demande de financement



Demande de financement (PDF à joindre à la demande)

- Document d'un maximum de **10 pages** répondant à l'ensemble des différents critères d'évaluation et respectant les normes de présentation des FRQ;
- Concernant le critère 2 Bilan des réalisations, des informations additionnelles ou des réalisations complémentaires à celles inscrites dans le rapport du Bilan des réalisations peuvent être ajoutées;
- **Pour les RSMA:** la programmation doit décrire la nouvelle programmation en expliquant en quoi elle évolue, complémente et/ou diverge de l'ancienne et doit traiter de la vision et des futures actions du regroupement à travers les différents critères d'évaluation et ce, pour les 6 prochaines années;
- **Pour les RSEM:** la demande de financement doit présenter une programmation comprenant la vision et les actions qui seront mises en place par le regroupement pour les deux prochaines années.

Date limite: **6 novembre 2025**

Deuxième étape – Demande de financement



Module d'appui (inscription de données)

- Consiste à colliger diverses données pour la période s'échelonnant entre le 1 avril 2022 et le 30 juin 2025. Il s'agit d'informations sur la répartition des cochercheuses et cochercheurs dans les différents axes de recherche et dans la composition du regroupement ainsi que des données sur la relève étudiante et le financement obtenu conjointement.
- Module dans FRQnet avec accès au CP mais aussi au coordonnateur ou à la coordonnatrice;
- Ouverture du module d'appui le 9 juillet 2025 et fera l'objet d'une formation au printemps 2025 (mai);
- Un PDF consolidé du rapport du Module d'appui sera à joindre au formulaire de demande dans la section *Autres documents*.

Deuxième étape – Demande de financement



Bilan des réalisations du regroupement

- Document sur les informations exigées dans le bilan sera placé dans la Boîte à outils;
- Bilan des réalisations à compléter dans l'environnement du module d'appui.
- Période de référence entre le 1 avril 2022 et le 30 juin 2025;
- Un PDF consolidé du bilan sera à joindre au formulaire de demande dans la section *Autres documents*.

Date limite: 6 novembre 2025

Deuxième étape – Demande de financement



Formulaire d’attestation de contributions des établissements partenaires (PDF dynamique dans Boîte à outils);

- Chaque établissement partenaire **désirant contribuer** financièrement au regroupement, que ce soit en ressources financières, matérielles ou humaines, doit compléter et signer un formulaire d’attestation de contributions;
- **Cette contribution n’est pas obligatoire** pour chaque établissement partenaire;
- Un seul document PDF regroupant l’ensemble des formulaires d’attestation de contributions devra être ajouté à la section *Autres documents* du Formulaire de demande au plus tard à la date et l’heure limite;
- Le formulaire électronique de la demande complète inclura également une section où toutes les contributions de chacun des établissements partenaires pourront être inscrites.

Date limite: **6 novembre 2025**

Évaluation – Pré-demande



Toutes les pré-demandes des RSMA et RSEM admissibles sont soumises à un comité formé de conseillers et conseillères scientifiques du FRQNT qui formule un avis de pertinence sur ces dossiers.

Évaluation des pré-demandes des RSEM (critères d'évaluation):

- L'importance du renforcement du système de recherche et d'innovation au Québec dans la thématique proposée (25 points);
- La pertinence, la spécificité et l'unicité de la thématique proposée par rapport à d'autres groupes ou entités existantes (25 points);
- L'intégration, la complémentarité et la synergie des expertises démontrant la force du pôle d'excellence (25 points);
- Les retombées anticipées aux plans des savoirs, de l'innovation et de la société (25 points).

Suite à l'analyse de l'ensemble des critères ci-dessus, **les pré-demandes seront classées de la façon suivante : pertinent (note finale de 85% et plus) ou non pertinent (note finale sous 85%).**

Évaluation – Pré-demande



Évaluation des pré-demandes des RSMA

- Les pré-demandes des RSMA admissibles font également l'objet d'une analyse par les membres du conseil scientifique;
- Les RSMA qui sont en renouvellement ou en restructuration passent directement à l'étape de la demande de financement. Ceux-ci reçoivent un avis de pertinence et des commentaires, s'il y a lieu, de la part du Conseil scientifique;
- Le Fonds transmettra au mois de juin 2025 les décisions aux chercheurs ou chercheuses principales ainsi qu'aux établissements gestionnaires concernés.

Évaluation – Demande de financement



Procédure d'évaluation en 2 étapes

- Formation d'un **comité d'évaluation multidisciplinaire** (CEM) composé de chercheuses et de chercheurs universitaires et collégiaux et de représentants de divers milieux de la recherche publique et privée, œuvrant tant au niveau national qu'international.
- Création de **comités visiteurs**, CVi (un par dossier) composé d'au moins 2 membres du CEM et d'au moins 2 spécialistes externes. La présidence des CVi est assumée par un membre du CEM.

Évaluation – Demande de financement



Procédure d'évaluation (hiver 2026)

- Déroulement des rencontres des CVi (en visioconférence)

Durée (minutes)	Description de l'évaluation
60	Présentation par le chercheur ou la chercheuse principale du regroupement suivi d'une période de questions. Un co-directeur, co-directrice, coordonnateur ou coordonnatrice peuvent être présents.
60	Rencontre des cochercheurs ou cochercheuses responsables d'axes accompagnés du chercheur ou de la chercheuse principale et du coordonnateur ou coordonnatrice du regroupement.
45	Rencontre avec les étudiants et étudiantes et le personnel professionnel
	Huis clos du CVi pour préparer le rapport de la rencontre

Évaluation – Demande de financement



Procédure d'évaluation

- Les rapports des CVi relatent la performance des RS à la lumière des critères d'évaluation et ce, selon la pondération propre au stade de développement.
- Les rapports sont transmis au CEM qui analyse chacune des demandes de financement en prenant en compte les six critères d'évaluation en vigueur dans le programme et leur accorde une cote quantitative. Ces valeurs chiffrées permettent d'obtenir un pourcentage pour chacune des demandes et donc **d'établir un classement au mérite.**
- Le CEM recommandera les demandes de financement à être approuvées par le conseil d'administration du FRQNT.
- Le financement établi par le FRQNT pour les regroupements est fonction du classement et du budget disponible pour le programme.
- **IMPORTANT** : En raison du **contexte très compétitif de ce programme**, l'évaluation de la demande de financement est assortie d'un **seuil de passage de 85 %**.
- **PARTICULARITÉ** : Tout regroupement à maturation actuellement financé par le FRQNT et dont le **pointage se situera entre 80 et 85% sera considéré en restructuration.**

Évaluation – Demande de financement



Critères d'évaluation

- **1-Constitution du regroupement**
 - Spécificité du regroupement, caractère distinctif et, s'il y a lieu, complémentarité par rapport à d'autres regroupements ou structures existantes;
 - Intégration optimale et effet de synergie associée à une diversité d'expertises autour d'une thématique;
 - Valeur ajoutée et importance de la thématique pour le développement du Québec et au delà;
 - Structure de gouvernance, représentativité et exemplarité de la gouvernance;
 - **Réalisme des prévisions budgétaires et nature des contributions des établissements gestionnaire et partenaires.**
- **2-Bilan des réalisations**
 - Productivité, qualité et impact des réalisations scientifiques du regroupement;
 - Ampleur des collaborations sur le plan des projets réalisés conjointement (**différents axes de recherche et entre les axes**);
 - Évolution de la gouvernance, de la programmation et des infrastructures communes;
 - Qualité de la formation et du soutien offerts pour la relève étudiante et professorale;
 - Ampleur de la visibilité et du rayonnement du regroupement au niveau national et international;
 - Diversité du partage et de l'appropriation des connaissances par les milieux utilisateurs;
 - **Suivi des contributions obtenues des établissements gestionnaires et partenaires.**

Évaluation – Demande de financement



Critères d'évaluation

• 3-Programmation

- Originalité, envergure et vision à moyen terme, incluant les défis et les livrables de la programmation ;
- Axes de la programmation et adéquation des expertises des cochercheuses et cochercheurs pour chacun des axes;
- **Niveau d'interaction et complémentarité des expertises dans les axes et inter-axes;**
- Valeur ajoutée de la mutualisation des infrastructures communes (matérielles et humaines) et des services offerts ;
- **Contribution à l'avancement de la recherche, du savoir, de l'innovation et de la société.**

• 4-Collaboration et dynamisme

- Performance et productivité autour de projets de recherche conjoints et d'activités collaboratives entre les chercheurs et les chercheuses ;
- Qualité, diversité et ampleur des activités de collaboration et de maillage entre les chercheurs et les chercheuses, la relève étudiante et les milieux utilisateurs ;
- Niveau d'implication de l'ensemble des experts dans le dynamisme du regroupement ;
- Démonstration de la synergie entre les chercheurs et les chercheuses par le développement et/ou l'intégration dans des initiatives d'envergure (régionales, nationales, internationales) favorisant le rayonnement du RS.

Évaluation – Demande de financement



Critères d'évaluation

- **5-Milieu d'accueil**
 - Originalité, ampleur et richesse des activités favorisant l'attraction, l'intégration, **la diversité des perspectives et des parcours**, la formation et l'évolution de carrière pour la relève étudiante ainsi que pour les carrières professorales ;
 - Participation et valeur ajoutée du personnel technique et hautement qualifié ;
 - Nature distinctive et unique des soutiens offerts ;
 - Contribution de la relève autant étudiante que professorale au développement de l'excellence et de la notoriété du regroupement.
- **6-Mobilisation et démocratisation des connaissances**
 - Actions concrètes prises pour augmenter la visibilité, le rayonnement, la notoriété et le positionnement stratégique du regroupement ;
 - Ampleur des échanges et mécanismes mis en place favorisant la diffusion, la sensibilisation et l'appropriation des connaissances auprès des milieux utilisateurs, des membres gouvernementaux et du grand public ;
 - Qualité, pertinence et diversité des activités associées à la mise en valeur des connaissances autour de la thématique (savoirs, innovation, société).

Évaluation – Demande de financement



Pondération des critères d'évaluation en fonction du stade de développement

Critères d'évaluation	Regroupement en émergence	Regroupement à maturation
1-Constitution	20 points	10 points
2-Bilan des réalisations	10 points	15 points
3-Programmation	30 points	20 points
4-Collaboration et dynamisme	20 points	25 points
5-Milieu d'accueil	10 points	15 points
6-Mobilisation et démocratisation des connaissances	10 points	15 points

Évaluation des regroupements financés



Suivi des regroupements

- RSEM: Bilan des réalisations à la fin de la 2^{ième} année et mise à jour par le module d'appui lors de la demande de renouvellement pour devenir un RSMA.
- RSMA: Évaluation à mi-parcours après trois ans de financement avec bilan des réalisations et mise à jour par le module d'appui.

Le Module d'appui sera accessible uniquement en vue de préparer les évaluations de mi-parcours ou de renouvellement et ce, selon des périodes prédéterminées par le FRQNT.

Description et nature de l'aide financière



Le montant maximal de la subvention est fixé à un maximum de

- **500 000 \$ par année** pour une durée maximale de 6 ans pour les RSMA qui demandent un renouvellement ainsi que pour les regroupements ayant reçu préalablement un financement pour un regroupement en émergence.
- **250 000 \$ par année** pour une durée maximale de 2 ans pour un RSEM.
- **200 000 \$ pour une année seulement** pour les RSMA en restructuration.
- La subvention accordée sert au financement des ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement, au dynamisme et au rayonnement du regroupement.

Dépenses admissibles



Dépenses admissibles

- Voir les dépenses admissibles dans les règles du programme.
- La somme des rémunérations ne doit pas excéder 50% du montant annuel de la subvention octroyée.
- Une modification importante au niveau de la rémunération:
 - La subvention peut servir à la rémunération des personnes soit en totalité du salaire admissible ou une portion de celui-ci et ce, peu importe les fonctions ou postes au sein du regroupement (coordonnatrice(teur), personnel administratif, professionnelles (les) ou autres types de personnel.

Voir aussi certaines balises dans les règles du programme

Gestion et suivi de la subvention



Durée de la subvention accordée

- 2 ans pour les RSEM
- 6 ans pour les RSMA
- Évaluation à mi-parcours pour les RSMA, soit au cours de la 4^{ième} année de la période de la subvention. À la suite de cette évaluation, **le FRQNT peut réviser le montant suivant les commentaires issus de l'évaluation et ce, pour les deux dernières années de financement.** Une évaluation négative d'un regroupement à maturation à mi-parcours constitue un avertissement et les montants annuels seront ajustés.
- **Le chercheur ou la chercheuse principale peut changer en cours de subvention. Toutefois, l'établissement gestionnaire doit toujours être celui du chercheur ou de la chercheuse principale.**

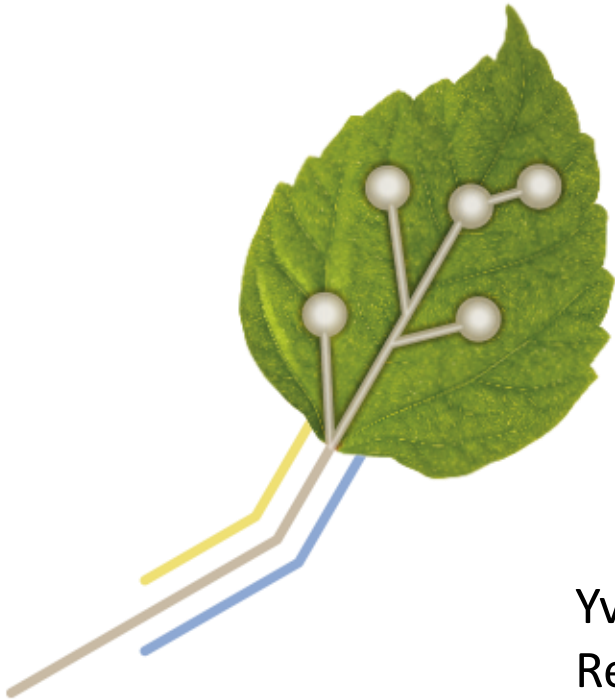
Politique de diffusion de libre accès



- Durant la période financée, un portfolio de publications examinées par les pairs, diffusées en libre accès immédiat (sans embargo) et sous licence ouverte devra être produit, conformément à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des FRQ (révisée en 2022).
- Le nombre de publications qu'il devra contenir dépend du décompte de tous les cochercheuses et cochercheurs du regroupement en y incluant la chercheuse principale ou le chercheur principal :

Nombre de personnes dans le regroupement	Nombre de publications en libre accès
≤ 20	2 publications
Entre 21 et 30	3 publications
Entre 31 et 40	4 publications
≥ 41	5 publications

- Les frais de traitement et de diffusion des publications examinées par les pairs qui sont mises en libre accès sont admissibles comme dépenses dans le programme (voir la section 8.9 des RGC).



Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies

Yves Marois

Responsable de programme – FRQNT

regstrat.nt@frq.gouv.qc.ca

Fonds de recherche
Nature et
technologies

Québec 